

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: KORDON

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2016-0041

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0017987-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

KORDON

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS
	Adresse	3, place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON France
Numéro de l'autorisation	FR-2016-0041 1-1	

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0017987-0001
Date de l'autorisation	03/06/2016
Date d'expiration de l'autorisation	03/06/2026

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bayer S.A.S
Adresse du fabricant	16 rue Jean Marie Leclair CS 90106 69266 LYON CEDEX 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Quality Always 182, Cavan Rd, Dry Creek 5094 South Australia Australie
	Carpenter Z.I. des Sablonnières B.P.15 – route de Chatelais F-53400 Craon France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	24 - Deltaméthrine
Nom du fabricant	BAYER AG
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel-Str. 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited 306/3 II Phase GIDC 396195 Vapi Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,4

2.2. Type de formulation

Toile non tissée imprégnée de deltaméthrine isolée entre deux couches de polyéthylène (PE)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one/2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Protection des bâtiments par les professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Le produit est utilisé pour la protection des nouveaux bâtiments contre les infestations de termites. Le produit, sous forme de toile imprégnée de 2 g/m ² de deltaméthrine est appliqué comme barrière physico-chimique par des applicateurs professionnels pendant les constructions des bâtiments.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Reticulitermes spp. Nom commun: Termites Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Coptotermes spp. Nom commun: Termites Stade de développement: Adultes Nom scientifique: Heterotermes spp. Nom commun: Termites Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Extérieur Autre Application pendant la phase de construction.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Protection des matériaux Description détaillée: Les produits de la famille sont utilisés comme matériau de construction emprisonné dans les différentes couches de la dalle (pose totale) ou sont posés de façon périmétrique entre la dalle et les autres éléments de maçonneries.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 2 g/m ² de deltaméthrine Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Le produit, prêt à l'emploi, contient 2 g/m ² de deltaméthrine. Une seule application pendant la phase de construction du bâtiment.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille des rouleaux : 0,1 à 1,2 m x 50 m Type de conditionnement : les rouleaux de KORDON sont dans des sacs en plastique en polyéthylène.



4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les instructions fournies.
- Prévenir le responsable de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants de protection (gants accordant une protection conforme à la norme NF EN 374 parties 1, 2 et 3 contre le produit et la substance active qu'il contient) pendant la phase de manipulation du produit.
- Suivre des conditions strictes d'hygiène individuelle : ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation.
- Stocker le produit dans un endroit sec.
- Au cours de la période entre l'installation du produit et la fin de construction du bâtiment, les travailleurs sur le site doivent porter une attention particulière à ce qu'aucune détérioration du produit ne se produise.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Effets indésirables :

- Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

Premiers soins :

- Inhalation : amener la victime à l'air libre.
- Contact avec la peau : laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : enlever les lentilles de contact et rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : rincer la bouche.

Protection de l'environnement :

- Ne pas rejeter dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas jeter les résidus de produits dans les égouts et les cours d'eau.
- Eviter le rejet dans l'environnement.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 3 ans

6. Autres informations

- L'étiquette doit porter de manière lisible et indélébile la mention « lire les instructions ci-jointes avant l'emploi ».
- En cas de constatation d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), l'autorité compétente devra en être informée par le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché.